

PPRE

Programme Personnalisé de Réussite Educative

Pourquoi?

Pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, pour lesquels, il convient de mettre en place des parcours de scolarisation inclusifs, il existe différents aménagements pédagogiques définis par le code de l'éducation: PAI, PPS, PAP et PPRE.

Les élèves concernés

Ce sont les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

Finalités du PPRE

C'est un document (PPRE et formulaire) qui permet de formaliser et de coordonner, sur une courte durée, les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève, allant de l'accompagnement pédagogique différencié conduit en classe par l'enseignant aux aides spécialisées complémentaires.

C'est une aide pédagogique d'équipe qui implique l'élève (contrat) et associe sa famille.



La procédure

Mis en place par le directeur de l'école à l'initiative des équipes pédagogiques. Le PPRE organise des actions ciblées sur des compétences définies à partir de l'évaluation précise des besoins de l'élève.

Les membres du DASED peuvent être sollicités pour participer à l'élaboration du PPRE.

Les actions conduites sont:

- élaborées par l'équipe pédagogique ;
- formalisées dans un document qui précise les objectifs, les ressources, les types d'actions les échéances et les modalités d'évaluation ;
- discutées avec le représentants légaux ;
- présentées à l'élève ;
- mises en oeuvre prioritairement par l'enseignant dans le cadre ordinaire de la classe.